65e Année. — N° 143

Le Numéro
15 CENTIMES

BUREAUX
ET RÉDACTION :
Roubaix, Grande-Rue, 71
Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Belgique, Nord et Luxembourg 22.00 42.00 82.00
France ... 25.00 44.00 82.00
Union postale 40.00 72.00 140.00

OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

65e Année. — N° 143

SAMEDI
22
MAI 1920

Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
71, Grande-Rue, Roubaix
33, rue Carnot, Tourcoing

LA REPRISE GÉNÉRALE DU TRAVAIL DÉCIDÉE PAR LA C. G. T.

NATIONALISATION

La vilain mot, la décevante utopie! Quelle force malgrenne aussi de la C. G. T. de partir en guerre là-dessus, sur une formule aussi abstraite, aussi erronée, aussi impopulaire? Les trois-huit d'autrefois, au moins, avaient le mérite d'être clairs. Nous les avons — nous en jouissons — à l'heure la plus critique de notre histoire économique. Comme la langue d'Esope, c'est tout ce qu'il y a de pire, et c'est tout ce qu'il y a de meilleur: de pire, pour l'intérêt général, pour la nation; de meilleur, pour l'intérêt particulier, pour le travailleur, si l'on en croit les socialistes.

Mais la nationalisation des chemins de fer, qu'est-ce que cela représente aux yeux de ceux qui prennent le train? Est-ce que le nouveau régime désiré par les dirigeants des cheminots, indique que, dès son application la crise des transports sera résolue? Est-ce que les horaires seront plus réguliers? Ne traverse-nous jamais plus les correspondances? Pagerons-nous les places meilleur marché? Les wagons, du jour au lendemain, deviendront-ils plus confortables? Les accidents de chemin de fer seront-ils supprimés? Et, au fin d'exercice, tout se soldera-t-il par un bénéfice, au profit de la nation?

Tout est là! Quand le C. G. T. nous aura prouvé, limpide comme deux et deux font quatre, que nationaliser les chemins de fer c'est, en même temps, apporter des avantages nouveaux pour les voyageurs et les contribuables, — et non pas exclusivement aux employés — le vœu des cheminots et des cégétistes sera vite accompli.

Malheureusement, nous sommes payés — c'est une façon de parler — pour nous défier. Nous avons déjà l'expérience de l'Ouest-Etat, avec sa mauvaise administration, avec la gabegie scandaleuse, avec son lourd déficit à nos dépens.

Mais, nous voici plus soupçonneux, plus avertis, plus rébarbatifs que jamais à la nationalisation; car, immédiatement, nous pensons à la Russie qui se débat en de douloureuses convulsions, et nos yeux se tournent vers ce malheureux peuple saigné aux quatre membres par la dure expérience du régime soviétiste qu'on voudrait instaurer chez nous.

Si la C. G. T. avait eu la puissance d'imposer au gouvernement sa volonté destructive sans certitude d'une meilleure réalisation immédiate : si le gouvernement avait cédé devant les Jusmès, d'une part, et les malfaiteurs, d'autre part, — les deux se rencontrent parmi les dirigeants du mouvement — : si le gouvernement avait eu la faiblesse de céder, la Révolution était faite. C'était la capitulation complète, avec armes et bagages, de toutes les forces sociales sur lesquelles, aujourd'hui, notre avenir repose. C'était la fin, c'était l'anarchie...

Et, suprême ironie, sous prétexte de nationalisation, dans cette lutte contre la nation les réseaux et les chambardeurs du bolchevisme se sont heurtés à un homme d'Etat qui sort des rangs socialistes, mais qui, lui, Jean Jaurès, a vu le danger et résolument l'a écarté.

Quelle leçon pour tout le monde et en même temps quel réconfort de voir la France sauvée, maîtresse de sa destinée, résolue à marcher vers le progrès social, mais hostile nettement à la Révolution. — Ed. P.

INFORMATIONS

UNE GRAVE AFFAIRE DE DÉTOURNEMENTS DE STOCKS

Pont-l'Evêque, 21 mai. — La police de Pont-l'Evêque vient de procéder près d'Honfleur à une importante arrestation relative à de graves détournements de stocks provenant de l'armée. Les détournements s'élèveraient à plusieurs millions. D'autres arrestations sont imminentes.

UN ARSENAL EXPLOSE A BELGRADE

Belgrade, 21 mai. — Les stocks de munitions ont sauté à l'arsenal à Kragujevetz, par suite de la chute d'un obus. Il y a 7 morts et plusieurs blessés. Les dégâts sont considérables.

UN PORT ANGLAIS A VENDRE !

Le gouvernement anglais cherche des acheteurs pour le grand port de Richbrough construit pendant la guerre.

Les ferry-boats transportant des munitions de toutes sortes faisaient le service entre Richbrough, Calais, Dieppe et Dunkerque.

Au Conseil supérieur des R. L.

Paris, 21 mai. — Le Conseil supérieur de la main-d'œuvre et des matériaux, institué récemment par M. Oger, ministre des régions libérées, a tenu sa seconde séance au ministère des régions libérées, sous la présidence de M. Clavelle.

Les mesures à prendre pour intensifier les transports des maisons démontables vers les régions dévastées ont été examinées.

Le Conseil supérieur s'est également occupé des moyens d'activer l'édification des hangars agricoles dans les départements sinistrés où la récolte s'annonce abondante. Les matériaux existants dans les stocks de guerre seront utilisés à cet effet.

A LA CHAMBRE

LA C. G. T. & LES GRÈVES

L'interpellation Bracke. — Réponse du ministre des Travaux publics. — Important discours de M. Millerand Intervention de MM. Marc Sangnier, Lebas, Herriot

VOTE DE L'ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE

Paris, 21 mai. — La séance est ouverte, à 15 h. 10, sous la présidence de M. Raoul Péret.

M. Bracke, député socialiste de la Seine, interpelle le Gouvernement sur la fermeture des grandes écoles, dont les élèves ont été appelés à remplacer les grévistes. Vous n'avez pas le droit, dit-il, de lancer des jeunes gens dans la bataille, malgré les protestations de leurs professeurs, qui, comme M. Lorgeris, ont publiquement élevé la voix.

Discours de M. Le Trocquer

M. Le Trocquer, ministre des Travaux publics, monte à la tribune. Il rappelle d'abord que le Gouvernement s'était préoccupé d'établir un statut garantissant la carrière des cheminots. — Le Gouvernement, dit-il, a pensé qu'il serait de mauvaise politique sociale de ne donner satisfaction aux légitimes revendications des cheminots que sous la menace de la grève, et la Commission, présidée par M. Tissier, a travaillé à rendre justice aux cheminots. Après la grève qui avait éclaté sous le prétexte de la mise à pied du citoyen Campanaud, le nouveau triumvirat de MM. Lefèvre, Monmousseau et Midol décrète une nouvelle grève, sans même essayer de lui donner aucune justification.

M. Le Trocquer s'indigne que les dirigeants du mouvement gréviste aient pu prétendre qu'ils aient contraint le ministère à déposer son projet sur la réorganisation des grands réseaux. Le ministre rappelle les diverses interventions à la Chambre et au Sénat, au cours desquelles il avait annoncé sa volonté formelle de déposer ce projet qui était à l'étude, et le refus du conseil de la C. G. T.

M. Le Trocquer reproche à MM. Verdier et Cachin d'avoir cité des faits inexacts. Il rappelle ce que fut la grève : elle échoua dès le [illegible] jour sur le Nord et sur l'Est; quant aux autres réseaux, au bout du troisième jour, le trafic des marchandises était déjà de 82 0/0. A qui M. Paul-Boncour et les autres orateurs unitaires parlé de la nécessité du travail intensif? Sans doute, en faisant la grève.

Le ministre indique comment il a établi le sentiment de la discipline sur le réseau de l'Etat, en faisant respecter le statut des cheminots. Il rend enfin hommage aux subordonnés, et termine par un salut aux cheminots bâlés. (Applaudissements.)

M. Raoul Péret. — La parole est à M. le président du Conseil.

Les députés font, à l'adresse du président du Conseil, une manifestation aussi chaude que pour le président orateur.

Discours de M. Millerand

M. Millerand commence sa réponse aux interpellateurs en constatant ironiquement que les députés socialistes ont voulu justifier un mouvement de la classe ouvrière qui aurait eu pour objet le triomphe d'une grande réforme économique, alors que, précisément, cette réforme est à l'ordre du jour de la Chambre.

J'habitude, et surtout quand il parle comme ministre des Affaires étrangères, le Président du Conseil s'abstient, au début, de tout éclat oratoire et développe ses arguments en avocat énergique et patient. Aujourd'hui, au contraire, dès les premières phrases, M. Millerand prend vivement à partie MM. Cachin et Paul-Boncour, à propos des affirmations qu'ils ont produites jeudi, à la Chambre. Le Président du Conseil constate que, non seulement le préavis de grève n'était pas justifié, mais que le projet du Gouvernement ressemble le moins à celui de la C. G. T. que relève-t-il a voulu donner comme une victoire, le projet du gouvernement.

Il rappelle que la C. G. T. demande, au cours de la grève, à causer avec le gouvernement; le gouvernement n'a pas accepté. S'il avait eu la faiblesse d'accepter, quelle eut été la conséquence, pour le public en général, et pour les travailleurs en particulier?

M. Paul-Boncour a dit hier, à propos du syndicalisme économique, qu'il y avait deux souverainetés: il a parlé du problème de la souveraineté. Eh bien, si le gouvernement avait cédé, le problème de la souveraineté eut été résolu; c'est été le triomphe du régime abominable, qui ne peut pas durer, de la grève continue, sans raison, sans prétexte, qu'on déclare à chaque instant, et qui a pour résultat, dans tous les cas de troubler la vie économique de ce pays, alors que jamais il n'a été plus nécessaire de donner à la production, toute son intensité. (Vifs applaudissements sur tous les bancs, sauf à l'extrême gauche.)

M. Millerand fait le procès des dirigeants de la C. G. T. La grève générale, pour être perfide n'en est pas moins la grève générale: à ce propos, M. Millerand rappelle que M. Aristide Briand et lui ont défendu la participation du parti socialiste au pouvoir, et ont lutté contre ceux de ce parti qui voulaient diriger la classe ouvrière dans la voie de l'insurrection.

Le gouvernement a eu le souci uniquement de ce qu'il considère comme son devoir; il n'a cédé à aucune suggestion, de quelque côté qu'elle vint, et n'a obéi qu'à ses propres aspirations. C'est en vain que l'on voudrait transformer une mesure de justice, qui s'impose, en une déclaration de guerre contre les droits syndicaux et la classe ouvrière.

Je recevrais, hier, de l'étranger, une dépêche

M. MILLERAND, président du Conseil

émanant d'une association internationale. La C. G. T. une fois de plus est inspirée. C'était adressée à la Fédération socialiste internationale d'Amsterdam, et celle-ci m'envoyait le télégramme suivant : « Proteste avec énergie contre intention économie, sur votre gouvernement, contre prolétariat français et se réserve de prendre position pour défense droit à autonomie du mouvement syndical en France comme ailleurs. » (Mouvement d'indignation sur tous les bancs sauf à l'extrême-gauche, où quelques députés protestent.)

M. Millerand. — Pour apprécier l'attitude du gouvernement, le jugement doit suffit. (Très applaudissements.)

Le Président du Conseil poursuit son discours: La politique sociale du gouvernement est une politique de collaboration, de confiance loyale avec la classe ouvrière; tantôt on reproche au gouvernement de ne pas vouloir collaborer avec la classe ouvrière, et, orsque le gouvernement s'efforce de continuer la conversation avec une organisation ouvrière, on le dénonce comme un gouvernement de réaction.

Le gouvernement poursuit sa politique sociale avec cette Chambre, toute imprégnée encore de la fraternité des tranchées, pour réaliser, dans l'ordre et dans la paix, le programme social.

Le gouvernement, en barrant la route aux violences d'une minorité, n'est pas sorti des moyens légaux: il a montré, par ses actes, qu'il n'était pas disposé à tolérer de pareilles entreprises.

M. Paul-Boncour a cité souvent un homme, dont le nom signifie toute la politique sociale de la troisième République; hier, le passait devant le monument élevé, cent lieues d'ici, à ce grand républicain. Sur la stèle se lisait cette pensée de Waldeck-Rousseau qui n'est pas indigne de retenir votre attention: « Nous avons choisi la liberté, faisons-lui confiance. Avant de devenir sage, il faut avoir été longtemps libre. Le législateur fait son devoir, le temps fait son œuvre. » (Vifs applaudissements sur tous les bancs.)

Lorsque M. Millerand regagne sa place, il est vivement félicité par les ministres et les députés qui sont près du gouvernement.

INTERVENTION DE M. MARC SANGNIER

La parole est donnée à M. Marc Sangnier. L'orateur fait le procès de la C.G.T. à laquelle il reproche de vouloir constituer un Etat dans l'Etat.

DISCOURS DE M. LEBAS

Après lui, M. Lebas, député socialiste du Nord, développe sa thèse en faveur de la nationalisation qu'il justifie par le fait que les Compagnies de chemins de fer, les Compagnies minières et les armateurs auraient fait preuve d'égoïsme, pendant la guerre, et que l'intérêt de la nation exige le retour, à la nation, de ces services publics.

DISCOURS DE M. HERRIOT

M. Herriot déclare que la République traverse des moments infiniment graves. Je condamne, dit-il, cette grève, parce qu'elle a été un mécanisme à surprises. Grève par le grand Jaurès. Le nationalisme était réactionnaire. Je me méfie également de la nationalisation révolutionnaire. Cette grève économique ou politique, dans ses intentions, n'a été qu'une grève anarchiste.

Le député du Rhône est vivement applaudi lorsqu'il fait le tableau de toutes les souffrances qu'une telle grève a occasionnées, surtout dans les petites villes et les campagnes.

M. Herriot, s'adressant au président du Conseil, lui dit qu'il n'approuve pas les poursuites contre la C.G.T. Il faut, dit-il, que les organisations ouvrières sortent de cette lutte, non pas vaincues mais éclairées.

La clôture est votée à mains levées. Le président donne lecture de cinq ordres du jour qui ont été déposés.

L'ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE ADOPTÉ

Le premier ordre du jour de M. Dumesnil est ainsi conçu :

La Chambre, résolue à assurer avec une égale énergie la liberté du travail et le respect des droits syndicaux, décidée à maintenir contre toute tentative de dictature, d'où qu'elle vienne, la souveraineté du suffrage universel et le respect des lois de la République, félicite les travailleurs d'avoir réalisé spontanément, dans leur très grande majorité, à une action dirigée contre les intérêts vitaux de la nation, remercie les citoyens qui les ont aidés dans leur tâche, volontairement, approuvant les déclarations du Gouvernement, confiante en lui pour pratiquer dans l'ordre et la liberté, une politique de reconstitution nationale et de justice sociale, passe à l'ordre du jour.

Les quatre autres ordres du jour émanent, le premier de M. Sembat et des autres députés socialistes; il proteste contre les actes de violences accomplis par le Gouvernement contre les socialistes; le second de M. Bovier-Lapierre en faveur du respect de la liberté du travail et du développement des libertés syndicales; le troisième de MM. Buisson et Durafour demandant le respect de l'égalité républicaine, notamment de la loi de 1884 sur les syndicats, et réclamant la nationalisation des services publics; le quatrième de MM. de Baudry-d'Asson et Ruellan, approuvant les déclarations du Gouvernement et lui faisant confiance pour assurer la légalité.

La priorité de l'ordre du jour de M. Dumesnil n'est pas contestée. M. Cachin demande le vote par division. Le Président met aux voix la première partie jusqu'aux mots « et le respect des lois de la République »: cette première partie est adoptée par 521 voix contre 78.

La seconde partie, jusqu'aux mots « dans leur tâche volontairement » est adoptée par 516 voix contre 85. La troisième et dernière partie est adoptée par 531 voix contre 88.

L'ensemble de l'ordre du jour Dumesnil est adopté par 528 voix contre 80.

La séance est levée à 21 h. 40. Séance mercredi à 15 h. Discussion du Traité de Saint-Germain.

AU SENAT

LES NOUVEAUX IMPOTS

Paris, 21 mai. — La séance est ouverte à 14 h. 15, sous la présidence de M. Selvie-Champeaux.

DISCOURS DE M. DOUMER
rapporteur général

L'assemblée reprend la discussion générale sur le projet de loi ayant pour objet la création de nouvelles ressources fiscales.

M. Doumer, rapporteur général, insiste sur la nécessité de voter rapidement le projet, chaque jour accroissant la dette et le déficit budgétaire. Notre dette est de 183 milliards, il ne faut plus rien demander à la Banque de France et il faut assurer l'amortissement régulier de la dette, au besoin en majorant les taxes sur les revenus. La réparation des dommages de guerre doit incomber à l'ennemi.

M. Doumer rappelle que le projet de la Commission sénatoriale porte les 7 milliards 732 millions de recettes nouvelles, prévues par la Chambre, à 9.800 millions.

M. Berthelot déclare que ces 8 milliards d'impôts nouveaux équivalent à 3 milliards d'avant-guerre.

M. Dalbiez se plaint que les impôts soient mal assis et l'évasion fiscale formidable. L'impôt sur les chiffres d'affaires fera encore renchérir la vie.

M. Debierre termine en déclarant que le rapport de la taxe sur les bénéfices de guerre a été insuffisant et demande l'étude de l'impôt sur le capital.

Après quelques déclarations de M. Raphaël-Georges Lévy qui, répondant à M. Berthelot, défend le marché des titres au porteur, la suite du débat est renvoyée à samedi, et la séance est levée à 18 h. 20.

LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE FRANCO-ALLEMANDE

Paris, 21 mai. — La Conférence économique franco-allemande a commencé ses travaux sous la présidence de M. Isaac, ministre du Commerce.

M. Isaac, après avoir souhaité la bienvenue aux délégués allemands, a déclaré que tous les efforts doivent s'associer pour intensifier la production dans le monde et hâter ainsi le relèvement économique de chaque nation.

Dès à présent, trois sous-commissions ont été instituées, la première, consacrée à la métallurgie, industrie mécanique et industrie électrique; la deuxième pour l'industrie textile de la laine, du coton et de la soie; la troisième aux différentes branches de l'industrie chimique.

LES REPRESENTANTS FRANÇAIS

Nous avons dit que les représentants désignés par le gouvernement français étaient : MM. Léon-Lévy (métallurgie), Larderich et Eugène Mathon, de Roubaix (textiles), Gillet (produits colorants, industrie chimique), et Cordier (industrie électrique).

La « Journée industrielle » donne sur deux de ces représentants bien connus à Roubaix, les notes suivantes:

Eugène MATHON

Chef de la maison E. Mathon et Dubrulle Fils, de Tourcoing, président du Syndicat des fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing, vice-président de la Fédération industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing.

L'« homme du Nord » avec toutes ses qualités; esprit lucide et organisé, très cultivé, profondément réaliste et, à ce titre, entièrement détaché des rengaines de l'économie « libérale ». Est demeuré à son poste, à Roubaix, pendant toute l'occupation allemande. S'est fait, depuis l'armistice, dans les bureaux, les commissions interministérielles et les groupements, l'interprète énergique et parfois violent des revendications de la grande industrie textile du Nord. Connaît bien les Allemands pour leur avoir tenu tête lorsqu'ils se croyaient vainqueurs.

Joseph GILLET

Chef de la maison Joseph Gillet et Fils, de Lyon, et vice-président du Crédit Lyonnais, administrateur ou commanditaire, en personne ou par ses fils, d'une multitude d'affaires de teinture, de produits chimiques et de textiles. Un des plus puissants cerveaux de l'industrie française et un de ceux qui ont su s'imposer à l'étranger, aussi bien en Amérique qu'en Europe.

La caractéristique de son intervention comme représentant des « produits chimiques » sera une tendance à parler au nom des consommateurs plutôt que des fabricants desdits produits. Personne, assurément, ne connaît mieux que lui la question dans son ensemble. Ce grand vieillard est une belle figure à mettre en face des négociateurs allemands. Il parlera exclusivement en hommes d'affaires, désintéressé de tout ce qui est phrase ou formule générale.

Sa famille est alliée à celle de M. Isaac.

LA C.G.T. décide la reprise générale du travail

La fin immédiate des grèves Ultimatum tardif. — Le complot contre la sûreté de l'Etat

UN MARIN TUÉ PAR DES GRÉVISTES A DUNKERQUE

Paris, 21 mai. — M. Perrot, secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine, continue à présider la séance. Il a débuté commencé hier. A 11 h. 30 de l'après-midi, il s'est terminé aujourd'hui à 1 h. 1/4 par une motion portant la reprise du travail à dater du samedi 22 mai.

Cette motion enregistre non comme une non satisfaction mais comme un aveu public de la légitimité des préoccupations confédérales le dépôt précipité d'un projet de réorganisation des transports par voie ferrée qui, élaboré exclusivement en accord avec les Compagnies ferroviaires, établit nettement que les revendications vaillamment défendues par les cheminots et les organisations ouvrières sont d'une nécessité vitale pour notre pays.

La séance est levée à midi.

La C. G. T. a fait le communiqué suivant à la Presse :

« **Le Conseil national confédéral, réuni ce matin, a décidé la reprise du travail par 98 voix contre 11 (10 Unions départementales et une Fédération), 15 abstentions et 12 absences.** »

Dans les Transports maritimes

La Confédération nationale des syndicats maritimes communique la note suivante à la Presse :

En conformité des décisions du Comité national confédéral, la Fédération des Syndicats maritimes invite les marins du commerce et les agents du service général à bord à reprendre immédiatement le travail, et, à l'unanimité, la Fédération prie instamment toutes ses sections à prendre toutes les dispositions utiles pour le retour dans leurs ports de tous les éléments qui ont quitté le travail pour répondre à l'appel de solidarité

Le secrétaire général de la Fédération,
(Signé) : A. Rivelli.

Les grèves à Paris

Paris, 21 mai. — La situation des différentes grèves, aux dernières nouvelles, est sans changement vis-à-vis d'hier; l'optimisme domine ce matin dans presque tous les journaux.

Une décision de la Municipalité de Bordeaux

Bordeaux, 21 mai. — M. Philippari, maire de Bordeaux, a adressé à l'administrateur délégué de la régie municipale, du gaz et de l'électricité, une lettre dans laquelle il déclare que tous les agents qui, à partir du 12 mai, ont été absents de leur service sans motifs justifiés, sont considérés comme ne faisant plus partie du personnel. Un registre d'embauchage est ouvert.

Un ultimatum tardif de la Confédération générale internationale du Travail

On se souvient que la C. A. de la C. G. T., devant l'échec des vagues de grève successivement lancées par elle avait fait appel à l'appui de l'Internationale syndicale. Le bureau de la Confédération générale internationale du travail, qui a son siège à Amsterdam, répondant à cet appel désespéré, vient d'adresser le télégramme suivant à M. Millerand, président du Conseil des ministres de la République française :

Monsieur le Ministre,

De certaines nouvelles de la Presse, ayant un caractère indéniable d'authenticité, il ressort que la Confédération générale du Travail est menacée de dissolution et que les militants du mouvement syndical français sont victimes de la part du pouvoir gouvernement de persécutions contraires aux traditions les plus élevées du peuple français.

La Fédération syndicale internationale proteste avec la dernière énergie contre l'attentat commis par votre gouvernement contre le prolétariat français et se réserve de prendre position pour la défense des droits à l'autonomie du mouvement syndical en France comme ailleurs.

Il est douteux que M. Millerand se laisse beaucoup impressionner par la menace de foudres tardives de l'Internationale syndicale. La bataille est perdue pour la C. G. T. elle vient d'ailleurs de le reconnaître.

Le complot révolutionnaire

Bien que le juge d'instruction, M. Jourjelin, n'ait encore que procédé à l'interrogatoire d'identité des 30 individus arrêtés à l'occasion des grèves, pour complot contre la sûreté de l'Etat, les perquisitions faites à leur domicile permettent de fixer le rôle de chacun dans cette conspiration dont le but était d'instaurer en France le régime des soviets.

La découverte d'une lettre adressée par le citoyen Monatte, à des membres de l'Internationale communiste russe, par l'intermédiaire d'une organisation de l'Europe centrale, ne laissait aucun doute sur le représentant du mouvement, ni sur le véritable rôle de ceux qui, souterrainement, et à l'insu de chômeurs, l'avaient préparé: dans cette lettre, le citoyen Monatte exposait en substance qu'il ne voulait pas, 12-bis, se laisser tromper par le prétexte de nationalisation donné à la grève décommandée dans les chemins. Ce n'était qu'une consigne pour faire la révolution en marche et dont les premières troupes venaient d'être lancées à l'assaut. Le citoyen Monatte devait être le grand dictateur et Loriot le grand comédien satire.

On se rappelle que nous avons déjà fait connaître, il y a plus d'un mois, les conditions dans lesquelles cette correspondance avait été saisie en Allemagne sur un journaliste anarchiste allemand, lui dans une des chambres du bassin de la Ruhr.

Le parquet de la Seine venait du reste sur la trace de certaines ramifications de complot non seulement à l'étranger, mais encore en France et notamment dans la région du Nord.

Le cinquième soviet!

Un cheminot, révoqué lors de la grève des cheminots, M. Lacoste, chef de district au réseau de l'Etat et incriminé, il y a plusieurs mois, par M. Jourjelin, d'exécration de militaires à la désobéissance, a été l'objet hier matin d'une perquisition dans le bureau qu'il avait possédé à l'administration du réseau de l'Ouest-Etat, 116 boulevard Raspail, à Paris. M. Pongeroat, commissaire de police, qui a procédé à l'opération, a découvert dans les tiroirs d'un meuble appartenant à M. Lacoste, une liste de noms d'agents du réseau et de personnes étrangères appartenant au « parti communiste » du soviet. M. Lacoste en était le secrétaire. Outre viet.

A ROUBAIX

Situation inchangée

Comme nous le faisions prévoir, il y a quelques jours, la situation reste stationnaire. On constatait vendredi quelques entrées dans le bâtiment et la métallurgie, et pour cette dernière corporation, dans certaines usines, le nombre des chômeurs augmentait de quelques unités.

Dans une réunion tenue à dix heures, à la Bourse du Travail, les grévistes métallurgistes ont décidé d'attendre pour la reprise du travail que soit arrivé de Paris l'ordre de la C. G. T.

La journée fut calme; il n'y a eu aucun incident.

A CROIX

Une plainte pour entraves à la liberté du travail

Un entrepreneur de plafonnage, M. Taquet, rue du Trondéro, à Croix, a porté plainte entre les mains de M. Fossat, commissaire de police de Croix-Wasquehal pour entraves à la liberté du travail. M. Taquet déclare que des grévistes inconnus ont débauché deux de ses ouvriers qui travaillaient à l'usine Holden, à Croix, et trois autres occupés rue Carnot, à Wasquehal, menaçant les ouvriers, s'ils continuaient le travail, d'enlever les échafaudages. La police a ouvert une enquête.

A TOURCOING

La reprise du travail

Comme il avait été décidé au cours de la réunion tenue jeudi soir, à la Bourse du Travail, les ouvriers des différentes corporations en grève ont repris le travail vendredi matin, à l'heure habituelle.

DERNIÈRE HEURE

IMPRESSIONS DE SÉANCE

LE DISCOURS DE M. MILLERAND

Paris, 21 mai. — *M. Millerand, Président du Conseil, a pris, vendredi, la parole après que le Ministre de l'Intérieur et le Ministre des Travaux publics eurent exposé les mesures que, dans leur département respectif, ils avaient été appelés à prendre au cours des dernières grèves.*

Le Président du Conseil a singulièrement élevé le débat en apportant à la Chambre un vaste programme de réforme sociale. Le débat qui s'est terminé après quatre longues heures, n'aura pas été inutile, puisqu'il est de nature à dissiper certains préjugés et malentendus et contribuer à la pacification intérieure du pays.

Les votes de nos députés

Paris, 21 mai. — Après rectification, l'ensemble de l'ordre du jour de M. Dumesnil a été voté par la Chambre par 507 voix contre 74. Voici comment se sont répartis les votes des députés de la région :

Pas-de-Calais. — Ont voté pour: MM. Abrami, Ferrand, Lemoine, Lefebvre du Prey, Victor Merat, Berguet, Boulanger. Les autres députés du Pas-de-Calais ont voté contre.

Nord. — Ont voté contre : MM. Delory, Gouplaux, Inghels, Lefebvre, Escofier, Lebas, Piet, Saint-Venant. Etaient absents : MM. Cuvelle et Coutrant. Les autres députés du Nord ont voté pour.

Le successeur de M. Poincaré à la Commission des réparations

Paris, 21 mai. — La Commission des réparations s'est réunie, vendredi matin. Le délégué Bradbury a proposé d'élire le délégué français, M. Dubois, comme successeur de M. Poincaré, à la présidence. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Le Traité avec la Hongrie

Les conditions sont acceptées

Versailles, 21 mai. — M. Pramowsky, chef de la délégation hongroise, est revenu, vendredi matin, de Budapest, par la gare de Lyon. Il a déclaré que son gouvernement acceptait les conditions du traité de paix; le traité de paix sera signé à Versailles, par le baron Lers, plénipotentiaire hongrois. La date de la signature sera fixée, ultérieurement par le Ministère des Affaires étrangères.

DERAILLEMENT DE L'EXPRESS TOULOUSE-PARIS

Rodez, 21 mai. — L'express Toulouse-Paris a déraillé, vendredi matin, à sept heures, en gare de Laroche-Beuvron. Les rails et les traverses ont été arrachés sur une longueur de 300 mètres; il n'y a eu aucun blessé.

LES GRÈVES

Reprise du travail... sauf pour les cheminots

Une circulaire aux secrétaires des syndicats

Paris, 21 mai. — Le secrétaire intérimaire de la Fédération nationale des chemins de fer a adressé, aux secrétaires des syndicats, la circulaire suivante, datée du 21 mai :

Camarades secrétaires, le Conseil national confédéral, dans sa réunion du 21 mai, après examen de la situation de la grève, vient de décider la reprise du travail pour toutes les fédérations, sauf pour la fédération des cheminots.

Le Conseil national confédéral a également décidé que notre fédération serait soutenue pécuniairement par toutes les autres fédérations, au moyen d'une cotisation supplémentaire, obligatoire, pour tous les syndiqués.

Dans ces conditions, nous comptons sur vous pour faire continuer la grève dans votre syndicat et ce, en vertu de la décision prise dans notre Conseil fédéral dans sa réunion du 16 mai, décision qui ne peut être rapportée ou modifiée que par le dit Conseil fédéral.

Camarades secrétaires, surcroît de l'énergie, de la ténacité, Nous comptons sur vous comme vous pouvez compter sur nous.

(Signé) : Les secrétaires intérimaires,
Larbeux et Bruyas.

LA SITUATION GENERALE DES GREVES

Sur les réseaux

Paris, 21 mai. — Sur le P.-L.-M., les rentrées sont peu nombreuses à Paris, mais, par contre, nombreuses en province, notamment à Lyon, Grenoble, où 230 mécaniciens ont repris le travail.

Sur l'Etat, le mouvement des rentrées augmente; ce matin, dès la première heure, il y avait plus de 1.000 rentrées au dépôt des Batignolles.

Sur le Midi, les ouvriers des ateliers rentrent; sur le P.-O. et le Nord, la situation est sans changement; il y a actuellement, aux ateliers de Rozelly, la moitié des équipes qui travaillent; les deux tiers aux ateliers de Noisy; les trois quarts aux ateliers de Noyon, et la totalité du personnel aux ateliers d'Epernay.

Dans les mines

La situation est la même que jeudi; les mines du Nord et du Pas-de-Calais travaillent. On constate une légère amélioration dans le bassin de Saint-Etienne.

LA PROTESTATION des débitants de boissons à Paris

Paris, 21 mai. — Vendredi après-midi, a eu lieu la grande manifestation des débitants de boissons pour protester contre les impôts d'exception qui les frappent. Plusieurs orateurs ont réclamé la liberté commerciale et une plus juste répartition des impôts.

L'atterrissement d'un dirigeable près de Saint-Etienne

Saint-Etienne, 21 mai. — Un dirigeable a atterri, dans la nuit de mercredi à jeudi, vers deux heures du matin, à la suite d'une panne de moteur, dans une clairière des bois de sapin située entre Saint-Bonne-Le-Courreau et le hameau de Courreau. Le ballon, monté par un capitaine de frégate, un pilote et huit hommes d'équipage, venait de Saint-Cyr et se rendait à Auberge. Les occupants sont indemnes.

Situation critique à Madrid

La population privée de pain

Madrid, 21 mai. — Jeudi, une grande partie de la population a été privée de pain. Les autorités ont adopté des mesures énergiques et sont disposées à déclarer l'état de siège si la vie normale est troublée.

LES RECOMPENSES ACCORDEES POUR SERVICES RENDUS A L'EDUCATION PHYSIQUE.

Paris, 21 mai. — Les récompenses suivantes sont accordées pour services rendus à l'éducation physique et à la préparation de la jeunesse au service militaire :

Médaille d'argent. — MM. Delcroix et Roussaux, de Fourmies.

Citations au Bulletin Officiel avec lettre de félicitations. — MM. Leroy et Imbert, de Bétheny; Duprenez, de Condé-sur-Escaut.

Citations au Bulletin Officiel. — M. Lapria, de Frasnes-sur-Escaut.

Lettres de félicitations. — MM. Tonnel, de Tourcoing; Drouon et Castelain, de Lille; Paraya, de Tourcoing; Pierrard, de Roubaix; Dilard de Louvroil, Lebon, de Landrecies; Poteau et Perry, de Valenciennes; Duvaine, de Saint-Amand-les-Eaux; Brulé et Dupont, de Dunkerque.

Dernières Nouvelles Régionales

LE MEETING DES DEBITANTS DE BOISSONS A LILLE.

— Vendredi à 16 h., salle du Spectacle, place Sébastopol, a eu lieu un meeting des débitants de boissons; environ 800 avaient répondu à l'appel du syndicat. M. Clarey, président de la Fédération des Commerçants en boissons du Nord et du Pas-de-Calais, présidait.

Des discours ont été prononcés par MM. Avisse et Delannoy, de la Confédération nationale, et par M. René Lefebvre, député.

Un ordre du jour a été voté en fin de réunion; une délégation s'est rendue à la Préfecture pour le transmettre à M. le Préfet.